



Résiliation de contrat mutuelle

Par **manou**, le **26/12/2007** à **19:01**

j ai reçu le 13 novembre un courrier m informant que mon contrat mutuelle GF Santé arrivait a échéance, derriere ce courrier, il est notifié que conformément a la loi de janvier 2005, j ai possibilité de résilier ce contrat dans les 20 jours suivant la date de ce courrier. Le 28 novembre, j envoie un courrier en recommandé avec accusé de réception pour résilier ce contrat. A ce jour, la mutuelle refuse la résiliation du contrat car dans mon courrier je n ai pas spécifié que je résiliais grace a la loi CHATEL. Je ne connaissais pas le nom de cette loi ,j'usais simplement de cette possibilité de pouvoir résilier dans les 20 jours. A la mutuelle on m'explique que la direction refuse toute résiliation sans cette spécification. Que puis je faire? la mutuelle a t elle droit de me refuser cette résiliation alors que je l ai faite dans les temps? Je vous remercie de votre réponse